

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



4^{ème} Rallye Régional VHC des

NOIX de FIRMINY



22 - 23 novembre 2024

*COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2025
Régional (coefficient 2)*

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2024
Challenge A.S.A. ONDAINE 2024
Challenge Jean Paul FRANCOIS 2024

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE

BP 135
42704 FIRMINY Cedex
Tél : 04.77.51.27.80
Portable : 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.fr>

Email : contact@asaondaine.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes VHC FFSA

PROGRAMME – HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise **les 22 et 23 novembre 2024** en qualité d'organisateur Administratif et Technique le :

4^{ème} RALLYE REGIONAL VHC des NOIX de FIRMINY

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, FRAISSES, CHAMBLES, PERIGNEUX, St MAURICE EN GOURGOIS, et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu **le permis d'Organisation N° 629 en date du 04/10/2024 de la F.F.SA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne**

Comité d'Organisation **ASA ONDAINE**

Pascal PERONNET (Président), Joelle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Charles BOURDON, Jean Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA.

Secrétariat du Rallye :

ASA ONDAINE – B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone : 04 77 51 27 80 – Portable : 06 44 23 31 62
www.asaondaine.fr
contact@asaondaine.fr

Permanence du Rallye : jusqu'au 21 septembre au siège technique Impasse Bertail Prenat 42700 Firminy

Pendant toute la durée de l'Epreuve au PC du Rallye (Maison pour Tous) Place de l'Abattoir à FIRMINY. Tél. 07 67 96 64 46

Organisateur Administratif et technique

Organisateur Administratif et Technique :
Association Sportive Automobile Ondaine BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex
Président : Pascal PERONNET

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Idem Rallye Régional.

Directeur de Course au PC : Christophe Arzac
Responsable Technique VHC : Hervé Cantat

Licence 3591
Licence 207953

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le rallye régional, ainsi que le parcours, font office pour le rallye VHC.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional VHC des NOIX de FIRMINY compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2025 avec le coefficient 2
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2024.
- Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE 2024.
- Le Challenge Jean Paul FRANCOIS 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye Régional VHC des NOIX de FIRMINY, doit adresser **OBLIGATOIREMENT** la demande d'engagement ci-jointe **DUMENT COMPLETEE** accompagnée des droits d'engagements.

Avant le lundi 11 novembre 2024(le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Nicolas Mounier ASA ONDAINE
9 rue du four à chaux 42510Balbigny**

3.1.10P.

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 15,

nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagé limité à 150 voitures pour les 4 rallyes.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de partants est inférieur à 100.

3.1.1.1 - Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1.11.1P- Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **560 €**
- Pour les Equipages **100% ASA ONDAINE** les droits d'Engagement sont fixés à **250 €**
- Pour les Equipages **50% ASA ONDAINE** les droits d'Engagement sont fixés à **270 €**

NOUVEAU : Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2024, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. - La **demande d'engagement** ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant **des droits d'engagement**.

3.1.15 - La demande d'engagement doit être accompagnée de la **copie de la 1^e page du PTH**.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupe A, 4 et 5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic
le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

**Le 4^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition des NOIX de FIRMINY partira en 1^{er}, suivra le 2^{ème} rallye VHRS et VMRS des Noix de Firminy.
Le 46^{ème} Rallye Régional moderne des NOIX de FIRMINY partira en dernier.**

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2024.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 P. PRIX et COUPES

La Remise des Prix se déroulera le samedi 23 novembre 2024 à l'issue du rallye :

**PODIUM D'ARRIVEE
Parking de la Gare – 42700 FIRMINY**

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée recevront une récompense.